



Communication à caractère promotionnel

NOVUM BANQUES QUOTIDIEN DÉCEMBRE 2019

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Période de souscription : du 3 octobre 2019 au 27 décembre 2019 (pouvant être clôturée sans préavis)

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans et 15 jours (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- **Cotation** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **ISIN** : FR0013449402

(1) Notations de crédit au 16 septembre 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

NEXO
CAPITAL

Novum Banques Quotidien Décembre 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**indice Euro Stoxx® Banks** (ci-après « l'Indice »), composé des 26 principales entreprises catégorisées comme « Banques » selon les critères de classification de Stoxx (selon le critère de capitalisation de marché flottant). **Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur ;**
- En cours de vie : chaque jour de bourse, à partir du 28 décembre 2020 (inclus), un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un **gain potentiel de 9,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,0260 %⁽¹⁾ par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾**, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Quotidienne⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 8,01 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec un gain de 9,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,0260 %⁽¹⁾ par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Quotidienne⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 5,81 %⁽³⁾) ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice** dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -7,60 %⁽³⁾). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

Novum Banques Quotidien Décembre 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 11 janvier 2030). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 27 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 9,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,0260 %⁽¹⁾ par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾** : chaque jour de bourse, à partir du 28 décembre 2020 (inclus), dès lors qu'à l'une des Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque jour, à partir du 28 décembre 2020 (inclus), dès lors qu'à l'une des Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 9,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,0260 %⁽¹⁾ par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾ même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an et 15 jours à 10 ans et 15 jours.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Notes (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

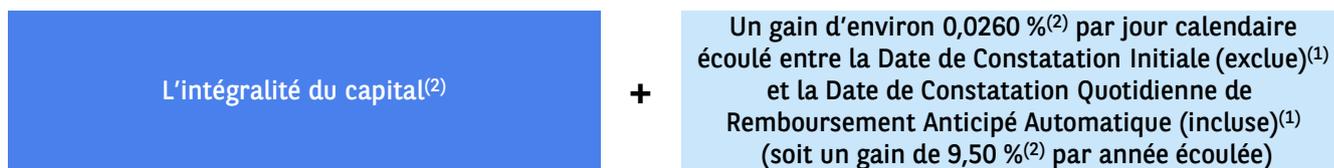
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 27 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios.

À la Date de Constatation Initiale, le 27 décembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À partir du 28 décembre 2020 (inclus) jusqu'à la Date de Constatation Finale (exclue)⁽¹⁾, on observe, à chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates⁽¹⁾, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,81 % et 8,01 %⁽³⁾, selon le jour de remboursement.

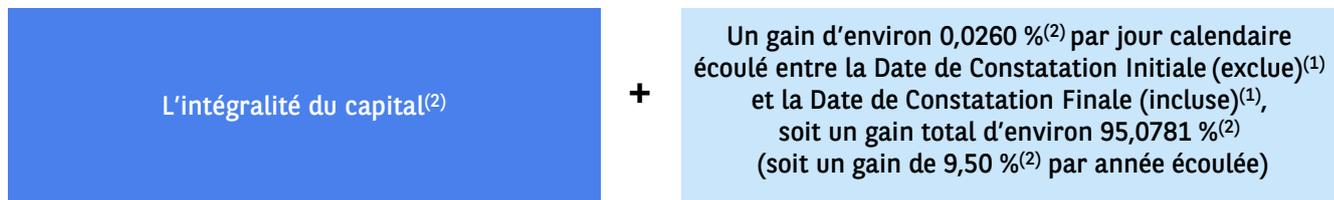
Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 27 décembre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice est stable ou **clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 janvier 2030 :



Soit un taux de rendement annuel net de 5,81 %⁽³⁾

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 janvier 2030 :



Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 janvier 2030 :



L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -7,60 %⁽³⁾

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 27 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

--- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

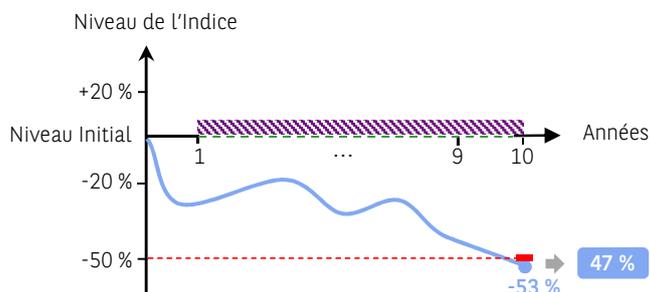
■ Pourcentage du capital remboursé

▨ Période de constatation quotidienne

- - - Seuil de perte en capital à l'échéance

—● Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL

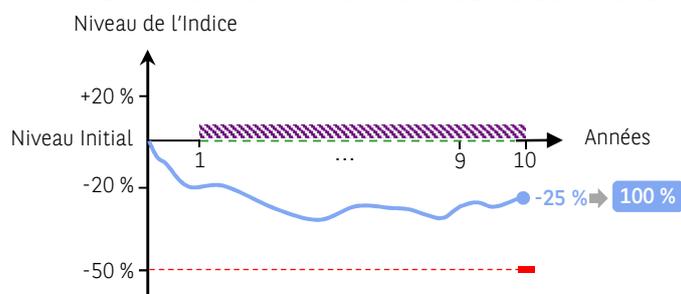


- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé avec perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 53 % = 47 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -8,16 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,24 %⁽⁴⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

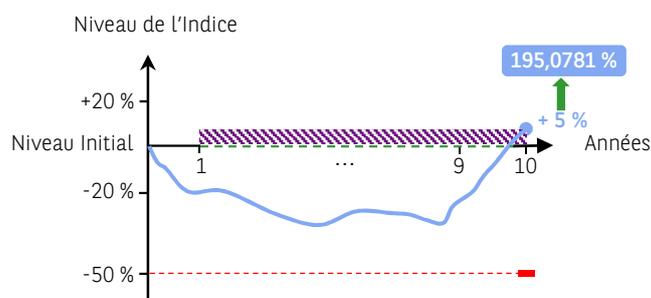
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN DESSOUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain mais au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'intégralité du capital est remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -2,82 %⁽⁴⁾).

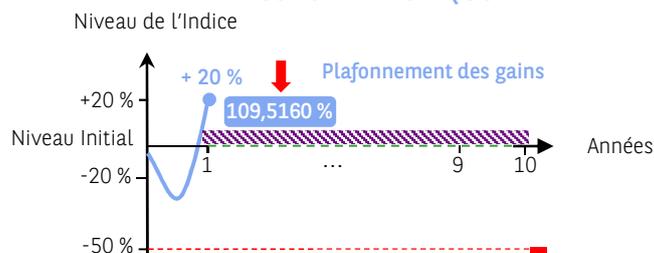
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(3650 \times 0,0260 \% = 95,0781 \%) = 195,0781 \%$ du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 5,81 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice égale à 0,49 %⁽⁴⁾).

SCÉNARIO AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA PREMIÈRE DATE DE CONSTATATION QUOTIDIENNE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE⁽²⁾



- À la 1^{ère} Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(366 \times 0,0260 \% = 9,5160 \%) = 109,5160 \%$ du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 8,01 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,09 %⁽⁴⁾, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 9,50 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 27 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios.

(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés hors dividendes et sans frais.

PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

DESCRIPTION

L'indice Euro Stoxx® Banks est composé des 26 principales entreprises catégorisées comme « Banques » selon les critères de classification de Stoxx (selon le critère de capitalisation de marché flottant) ; c'est-à-dire, présentant des sources de revenus principales similaires et fournissant un large éventail de services financiers, notamment banque de détails, prêts et transferts d'argent. Il a été lancé le 31 décembre 1991.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont :

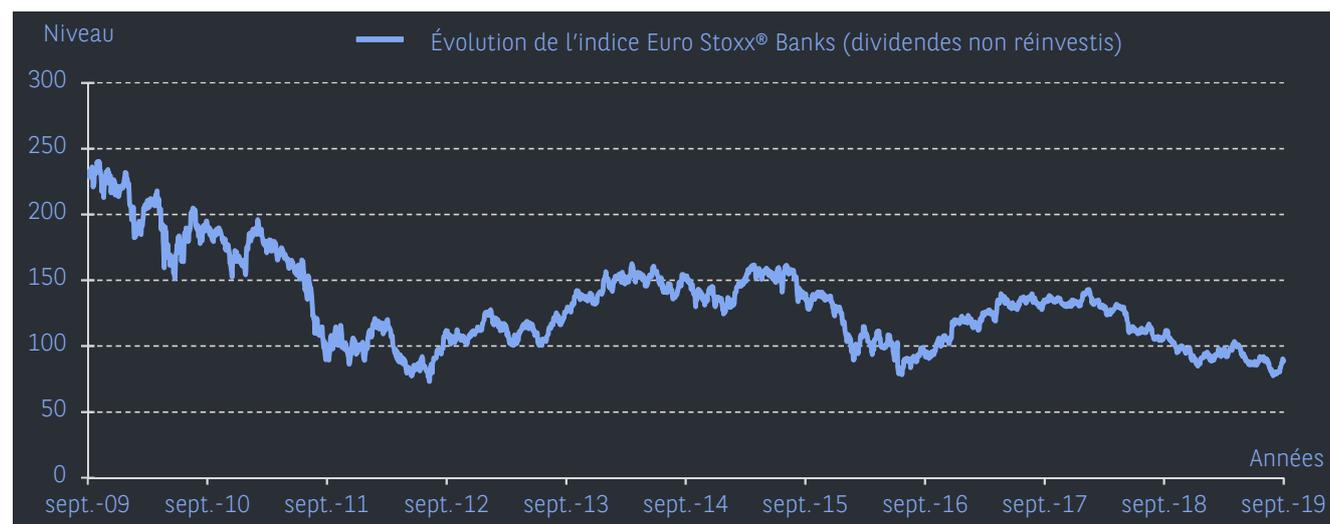
- L'indice est calculé par Stoxx, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- Les dividendes nets détachés ne sont pas réinvestis ;
- L'indice est pondéré par la capitalisation de chacune des actions qui le composent ;
- L'indice est rebalancé chaque trimestre.

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX7E>

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

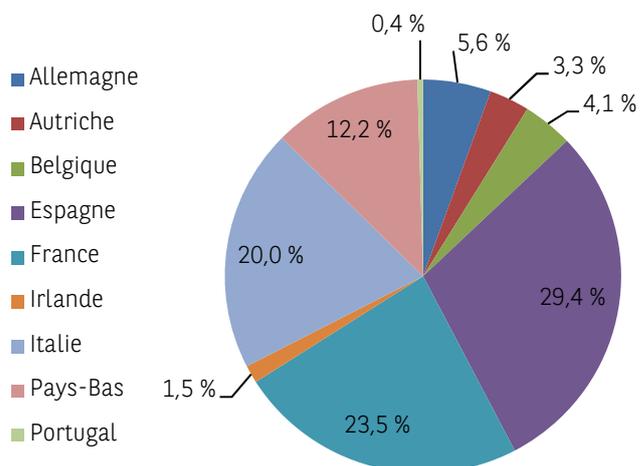
PERFORMANCE DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS DU 16 SEPTEMBRE 2009 AU 16 SEPTEMBRE 2019 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.



Source : Bloomberg, le 16 septembre 2019

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS À LA DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019



Source : Bloomberg, le 16 septembre 2019

COMPOSITION DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS À LA DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Nom	Poids	Nom	Poids
Banco Santander SA	16,0%	Mediobanca Banca di Credito Finanziario	1,8%
BNP Paribas SA	13,5%	Commerzbank AG	1,5%
ING Groep NV	9,9%	Banco de Sabadell SA	1,3%
Intesa Sanpaolo SpA	9,3%	FinecoBank Banca Fineco SpA	1,3%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	8,4%	Bankinter SA	1,0%
UniCredit SpA	6,2%	Natixis SA	0,9%
Société Générale SA	5,5%	Bank of Ireland Group PLC	0,9%
KBC Group NV	4,1%	Banco BPM SpA	0,8%
Deutsche Bank AG	4,1%	Raiffeisen Bank International AG	0,8%
Crédit Agricole SA	3,7%	Unione di Banche Italiane SpA	0,6%
Erste Group Bank AG	2,5%	AIB Group PLC	0,5%
ABN AMRO Bank NV	2,3%	Bankia SA	0,5%
CaixaBank SA	2,2%	Banco Comercial Portugues SA	0,4%

Source : Bloomberg, le 16 septembre 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des titres de créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx® Banks (**dividendes non réinvestis**) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**
- **Risque de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx® Banks (**dividendes non réinvestis**), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôturé aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

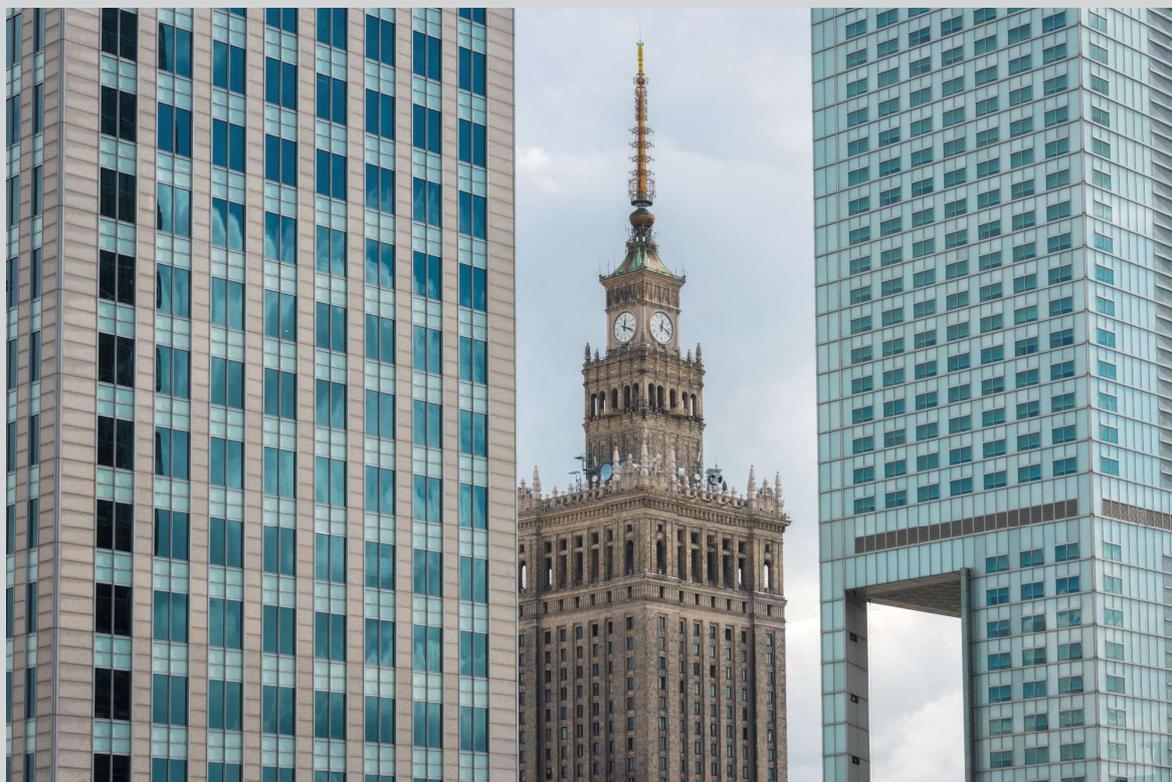
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013449402
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	Il progressera de façon constante durant la période de commercialisation, de 99,884 % de la valeur nominale, le 3 octobre 2019, à 100 % de la valeur nominale, le 27 décembre 2019.
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Commercialisation	Du 3 octobre 2019 au 27 décembre 2019.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx® Banks (dividendes non réinvestis) - Code Bloomberg : SX7E Index.
Date d'Émission	3 octobre 2019
Date de Constatation Initiale	27 décembre 2019
Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique	Tous les jours de bourse entre le 28 décembre 2020 (inclus) et le 27 décembre 2029 (exclue)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	10 jours ouvrés après la Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique correspondante
Date de Constatation Finale	27 décembre 2029
Date d'Échéance	11 janvier 2030
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013449402=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Triple valorisation	Une triple valorisation sera assurée tous les quinze jours par Refinitiv et FIS, sociétés indépendantes financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.

(1) Notations de crédit au 16 septembre 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Novum Banques Quotidien Décembre 2019 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 27 décembre 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : <http://kid.bnpparibas.com/FR0013449402-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur sur, le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013449402.

Euro Stoxx® Banks est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NEXO
CAPITAL